

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 JANVIER 2025**

Le 13 Janvier 2025 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, Mme Michèle DEFERT, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, M. Christophe DUCROCQ, Mme Florence MULTON

Excusés : M Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE, M. Patrick LELIEVRE

Absentes non excusées : Mmes Stéphanie DERIVIERE, Angélique HUBAUD, M. Jean-Luc DUBAN a été élu secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur LEPOETRE demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 25 novembre dernier. Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget
- 2) Isolation de l'école : demande de subvention DETR/DSIL
- 3) Récupérateur eau de pluie : demande de subvention DETR/DSIL
- 4) Déconnexion des eaux de pluie : demande de subvention DETR
- 5) Parc de la biodiversité : demande de subvention DSIL
- 6) Vidéoprotection : demande de subvention
- 7) Préau : choix architecte
- 8) SISA : dissolution
- 9) Informations diverses

Il propose ensuite à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : soutien exceptionnel à Mayotte suite au passage du cyclone CHIDO. L'assemblée accepte.

**1. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Le Maire rappelle que préalablement au vote du budget primitif 2025, la commune ne peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser 2024.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2025, et en vertu de l'article L1612-1 du code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal peut

autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en 2024 (hors remboursement de la dette et hors restes à réaliser).

Monsieur LEPOETRE donne lecture des propositions suivantes :

| Opérations |                             | Articles budgétaires |                            | Budget 2024 | Proposition limite du 1/4 |
|------------|-----------------------------|----------------------|----------------------------|-------------|---------------------------|
| 958        | MAIRIE                      | 21848                | Autres matériels de bureau | 4 000,00    | 1 000,00                  |
| 958        | MAIRIE                      | 2188                 | Autres immobilisations     | 4 500,00    | 1 125,00                  |
| 961        | ECOLE                       | 2188                 | Autres immobilisations     | 9 000,00    | 2 250,00                  |
| 962        | CANTINE                     | 2188                 | Autres immobilisations     | 4 000,00    | 1 000,00                  |
| 964        | ECOLE - TRAVAUX D'ISOLATION | 21312                | Bâtiments scolaires        | 350 000,00  | 40 000,00                 |
| 969        | VOIRIE                      | 2151                 | Réseaux de voirie          | 240 000,00  | 10 000,00                 |
| 976        | DECONNEXION EAU DE PLUIE    | 21538                | Autres réseaux             | 14 000,00   | 3 500,00                  |
| 977        | EGLISE                      | 21315                | Autres bâtiment public     | 20 000,00   | 5 000,00                  |
| 978        | CONSTRUCTION D'UN PREAU     | 21312                | Bâtiments scolaires        | 130 000,00  | 32 500,00                 |
| 980        | LA POSTE                    | 2181                 | Installations générales    | 26 000,00   | 3 000,00                  |
| 983        | ACQUISITION FONCIERES       | 2118                 | Autres terrains            | 220 000,00  | 5 000,00                  |
| 987        | ACCESSIBILITE SECURITE      | 2158                 | Autres installations ..    | 2 000,00    | 500,00                    |
| 988        | CIMETIERE                   | 2116                 | Cimetière                  | 12 500,00   | 3 000,00                  |
| 988        | CIMETIERE                   | 21316                | Equipements du cimetières  | 8 000,00    | 2 000,00                  |
| 990        | ATELIER COMMUNAL            | 2188                 | Autres immobilisations     | 21 000,00   | 5 000,00                  |
| 994        | MAIRIE-BATIMENT             | 2181                 | Installations générales    | 39 000,00   | 5 000,00                  |

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ci-dessus avant le vote du budget 2025.

## **2. Don exceptionnel Mayotte**

Monsieur le Maire explique que l'Etat a mis en place un fonds de soutien exceptionnel pour venir en aide aux habitants de Mayotte. Il propose de verser la somme de 500 Euros sur ce fonds.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée vote à l'unanimité un don de 500 Euros qui sera versé à un fonds spécifique identifié « contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles » mis à disposition par l'Etat. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

## **3. Isolation de l'école : demande de subvention DETR/DSIL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les demandes de subventions pour les investissements 2025 peuvent être déposées mais ne seront pas instruites tant que la loi

de finances ne sera pas votée.

Il explique que les travaux d'isolation de l'école sont éligibles à la DSIL 2025 avec le plan de financement ci-dessous :

|                                      |         |
|--------------------------------------|---------|
| Montant de l'opération TTC           | 445 760 |
| Montant de l'opération HT            | 371 467 |
| FONDS VERT obtenu                    | 100 000 |
| DSIL attendue                        | 197 173 |
| Part communale HT<br>(fonds propres) | 74 294  |

le montant des financements ne pouvant pas dépasser 80% du coût total HT de l'opération.

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée,

L'assemblée adopte à l'unanimité le projet ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus et autorise le Maire à déposer une demande de financement au titre de la DSIL 2025.

#### **4. Travaux de toiture église : demande de subvention DETR**

*(erreur sur l'objet de demande de subvention, le récupérateur d'eau ayant déjà fait l'objet d'un vote)*

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'effectuer des travaux de toiture sur l'église (remplacement de chéneaux et réfection complète de la petite zinguerie). L'opération étant éligible à la DETR 2025 au titre des travaux sur les édifices culturels, elle peut être financée à hauteur de 20%. Monsieur LEPOETRE rappelle que la DETR 2024 avait déjà été sollicitée mais le dossier n'avait pas été retenu.

Il présente le plan de financement suivant :

|                                                                 |        |
|-----------------------------------------------------------------|--------|
| Montant de l'opération TTC                                      | 17 510 |
| Montant de l'opération HT                                       | 14 592 |
| Subvention DEPARTEMENT sollicitée<br>en cours d'instruction 40% | 5 837  |
| DETR 2025 20%                                                   | 2 918  |
| Part communale HT<br>(fonds propres)                            | 5 837  |

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

L'assemblée adopte à l'unanimité le projet ainsi que le plan de financement présenté ci-dessus, autorise le Maire à déposer une demande de financement au titre de la DETR 2025 et inscrira les crédits nécessaires au budget 2025.

## **5. Déconnexion des eaux de pluie : demande de subvention DETR**

Monsieur LEPOETRE explique que 70 000 m<sup>2</sup> sont à déconnecter du réseau d'assainissement dans le cadre du chantier de la station d'épuration pour répondre à la demande de l'agence de l'eau Artois Picardie. Cette opération se déroulera sur plusieurs années.

Les toitures de la salle des fêtes, de la mairie, de la maison médicale et de la crèche (2 000m<sup>2</sup>) pourraient être faites en priorité. Un premier chiffrage à 26 425 Euros a été effectué par l'entreprise BOUDIER.

Monsieur LEPOETRE ajoute que ces travaux pourraient être aidés par une DETR (20%) et présente le plan de financement suivant:

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| Montant HT des travaux        | 26 425 |
| DETR 2025 attendue 20%        | 5 285  |
| Part communale, fonds propres | 21 140 |

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée

L'assemblée adopte à l'unanimité le projet selon le plan de financement ci-dessus et sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR 2025.

## **6. Parc de la biodiversité : demande de subvention DSIL**

Monsieur le Maire explique que l'opération consiste en la création d'un parc de la biodiversité au cœur du village derrière la future résidence des seniors. Cet espace sera dédié à des jardins partagés et pourra accueillir une mare pour récupérer les eaux de pluie des constructions environnantes.

Le montant de l'opération est estimé à 11 853 Euros HT et est éligible à la DSIL 2025 en respectant la règle de la limite des 80% d'aides publiques.

Monsieur LEPOETRE détaille le plan de financement suivant:

|                               |        |
|-------------------------------|--------|
| Montant HT de l'opération     | 11 853 |
| DSIL 2025 attendue 80%        | 9 482  |
| Part communale, fonds propres | 2 371  |

Après en avoir débattu,  
Après un vote à main levée,

L'assemblée adopte à l'unanimité le projet selon le plan de financement ci-dessus et sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DSIL 2025.

## **7. Vidéoprotection : demande de subvention**

Le Maire rappelle que le projet d'installation de deux caméras supplémentaires au carrefour de l'église avait déjà fait l'objet d'une demande de subvention et que le dossier n'avait pas été retenu. Il explique qu'il ne faut pas multiplier le nombre de caméras car l'analyse des vidéos prend beaucoup de temps.

Monsieur LEPOETRE détaille le plan de financement suivant:

|                               |       |
|-------------------------------|-------|
| Montant HT de l'opération     | 7 081 |
| DETR 2025 attendue 30%        | 2 124 |
| Part communale, fonds propres | 4 957 |

Après en avoir débattu,  
Le vote est à main levée (1 CONTRE : N ESTEVES)

L'assemblée adopte le projet selon le plan de financement ci-dessus et sollicite le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR 2025.

#### **8. Préau : choix architecte**

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée qu'une consultation pour trouver un architecte a été lancée avec une date limite de réponse fixée au 23 décembre. Deux enveloppes de candidature ont été reçues (bureau d'architecture SEIGNEUR et atelier LIZE) et ouvertes lors de la réunion de la commission en charge des finances le 9 janvier 2025. Les membres de la commission ont retenu l'offre du cabinet SEIGNEUR selon des critères détaillés dans la lettre de consultation (valeur technique et prix).

Après la présentation du Maire,  
Après en avoir débattu,  
Après un vote à main levée (ABSTENTION : M ZOUINI)

L'assemblée accepte de confier la mission de maîtrise d'œuvre à l'atelier d'architecture SEIGNEUR et charge le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce projet.

#### **9. SISA : dissolution**

Monsieur LEPOETRE informe l'assemblée de la délibération du SISA (Syndicat Intercommunal de Soins Infirmiers du Sud Amiénois) en date du 24 octobre 2024 concernant le transfert de ses activités à l'EPSOMS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et explique qu'il appartient aux communes membres de statuer sur cette dissolution.

Après en avoir débattu,  
Après un vote à main levée,

L'assemblée prend acte de la dissolution du SISA au 31 décembre 2024.

## **10. Informations diverses**

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Scolarisation de la petite fille d'un employé communal
- Carte scolaire : diminution des effectifs, réponse le 22 janvier

Madame ESTEVES fait part qu'il n'y a pas de passage piéton dans la zone 30 devant la mairie

Un point est fait sur la commission accessibilité.

Fin de séance 19h50

Le Maire,  
Pierre LEPOETRE

Le secrétaire de séance  
Jean-Luc DUBAN